

Lyon, le 21 avril 2017

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Présidence de M. BLACHE

PROCES VERBAL

SEANCE DU LUNDI 13 mars 2017

- Désignation d'un secrétaire de séance : M. GRACI

- Appel nominal

PRESIDENT: Monsieur BLACHE, Maire

SECRETAIRE ELU: M. GRACI

PRESENTS : M. BLACHE, M. LAFOND, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme DARBON, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, Mme SERVIEN, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BOUZARD, M. BREAUD, M. AUGOYARD, Mme HAZERAN, M. GRACI, Mme V. AZOULAY.

EXCUSES : Mme Catherine MOULLIN, Mme ROUX DE BEZIEUX.

DEPOTS DE POUVOIR : M. DUVERNOIS : pouvoir de Mme MOULLIN ; M. BLACHE : pouvoir de Mme ROUX DE BEZIEUX ; M. LAFOND : pouvoir de Mme CROIZIER.

ABSENTS : M. FENECH, M. HEKIMIAN.

M. BLACHE propose de désigner M. GRACI pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. GRACI procède à l'appel nominal.

M. BLACHE annonce le retrait du rapport 06.17.366 pour lequel un vœu devait être émis. Ce rapport consistait à dresser une liste des équipements transférés à chaque arrondissement par la Ville de Lyon. Ce travail n'avait pas été fait depuis 1983 suite au vote de la loi P.L.M. de 1982. Un état des biens a été fait dont on ne sait s'il reprend ou pas l'intégralité des différents transferts intervenus, où sont les délibérations. Une liste devait être votée en l'état avec un rapprochement pour 2017. La ville a souhaité retirer le projet pour refaire un travail visant à passer en revue chaque équipement afin de veiller à l'exhaustivité. C'est cette liste révisée qui nous sera soumise ultérieurement.

M. BLACHE précise que deux rapports ont été rajoutés sur la ZAC Part-Dieu Ouest: les 06.17.370 et 371. Il indique que Mme CROIZIER rapportera le dossier 06.17.361 et comme elle doit partir, elle présentera donc ses dossiers après l'installation de Mme AZOULAY.

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2017

Le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2017 est adopté à l'unanimité.

Rapport 06.17.352– Installation d'une nouvelle conseillère d'arrondissement, Madame Véronique AZOULAY, suite à la démission de Madame Cécile MICHAUX

M. BLACHE procède à l'installation d'une nouvelle conseillère d'arrondissement, Madame Véronique AZOULAY, suite à la démission de Madame Cécile MICHAUX. Il la prie de prendre place parmi l'assemblée et lui souhaite la bienvenue.

Madame AZOULAY est désormais installée dans ses fonctions.

Rapport 06.17.354– Jardins partagés – Convention d'occupation temporaire avec l'association « la MIETE » - « Maison des Initiatives de l'Engagement du Troc et de l'Echange » pour l'animation et la gestion du jardin partagé situé Avenue Thiers – LYON 6 – Approbation et autorisation de signature de la convention

Mme CROIZIER rapporte ce dossier.

Elle souligne que cette délibération concerne une nouvelle fois ce projet de jardin partagé multi acteurs que nous montons sur le terrain situé entre la résidence de personnes âgées Thiers, le gymnase Bellecombe et l'école Antoine Rémond.

Elle rappelle qui sont ces acteurs du quartier qui ont été réunis : l'Association la MIETE, l'école Antoine Rémond, le collège Bellecombe, l'Association « le passe-jardins », le Comité d'intérêt local, la résidence Thiers le conseil de quartier, auxquels viennent de s'ajouter des entreprises du secteur (la semaine dernière) et l'accueil de jour de la rue Tronchet.

Il a été proposé à l'Association la MIETE, dont l'objectif est de promouvoir la culture et d'encourager la solidarité à travers l'engagement, l'initiative et la création artistique, un acteur important de Bellecombe, de porter l'animation et la coordination du futur jardin partagé.

La présente délibération concerne la convention de mise à disposition des différents espaces constituant ce jardin partagé à l'Association la MIETE.

Les espaces de jardin partagé correspondent à une superficie totale de 655 m² représentant une valeur locative annuelle de 3 275 €, beaucoup de jardinage en somme.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.355–Approbation de la Convention d’application et versement d’une subvention de 14 000 € à l’ALE (Agence Locale de l’Energie pour l’année 2017 dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial de la Ville de Lyon

Mme CROIZIER présente ce dossier.

Il s’agit là d’une délibération concernant l’approbation d’une subvention de 14 000 € pour l’ALE (Agence Locale de l’Energie) dans le cadre du plan d’action énergie climat de la Ville de Lyon, le siège de l’ALE étant dans le 6^e.

En contrepartie, l’ALE conseille et assiste la Ville pour la conduite des actions de maîtrise de l’énergie et de développement des énergies renouvelables, mène des actions de sensibilisation, d’information, d’éducation et de formation dans le domaine de l’énergie et du plan climat.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L’UNANIMITE.

Rapport 06.17.356–Lyon 6^e – Autorisation consentie à la SAHLMAS de déposer une déclaration de travaux pour le portail sis rue de la Viabert et signature d’une convention de gestion du terrain d’une partie de la parcelle cadastrée AY 87 sise Avenue Thiers située sur le domaine public de la Ville de Lyon EI 06 011

Mme CROIZIER est rapporteur de ce projet.

Elle indique que dans le cadre du jardin partagé abordé précédemment, la SAHLMAS est propriétaire du tènement immobilier de la « Résidence pour Personnes Agées - EHPA Thiers », situé 171 avenue Thiers à Lyon 6^e, a proposé de participer aux aménagements du site, par l’installation d’une clôture et d’un portillon avenue Thiers,

Ceci a fait l’objet d’une précédente délibération.

La SAHLMAS souhaite également effectuer des réparations sur le portail sis rue de la Viabert et sollicite de la Ville de Lyon l’autorisation de déposer une déclaration préalable de travaux.

Ces aménagements, réalisés et financés par la SAHLMAS, seront destinés à sécuriser la parcelle dans le cadre de la réalisation du jardin partagé, et participeront ainsi à la création de ce lieu de rencontres intergénérationnelles.

Il convient donc d’autoriser la SALHMAS à déposer une déclaration préalable de travaux portant sur le portail et de signer une convention de gestion entre la Ville et la SALHMAS.

Mme CROIZIER tient à remercier vivement la SALHMAS pour leur aide sur ce dossier, notamment financière.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L’UNANIMITE.

Rapport 06.17.361–Avenant à la convention du 28 janvier 1991 conclue entre la ville de Lyon et le Département du Rhône, devenu Métropole, portant transfert de certains équipements culturels EI 06 031

Mme CROIZIER présente ce dossier.

Elle rappelle que la Ville de Lyon est propriétaire du musée d’Histoire Naturelle ou « Musée Guimet », situé non pas 28 boulevard des Brotteaux mais 28 boulevard des Belges.

Par convention en date du 28 janvier 1991, la Ville avait conclu avec le département du Rhône une convention portant sur le transfert de gestion de différents équipements culturels parmi lesquels figurait le Musée Guimet. La Métropole qui s’est substituée au Département sur le territoire a procédé à la restitution officielle des lieux le 12 janvier 2017 à la Ville de Lyon.

L'objet de la délibération est donc d'extraire de la convention du 28 janvier 1991 le bâtiment du musée Guimet des biens dont la gestion a été transférée au Département du Rhône, puis à la Métropole.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.370–Zone Aménagement Concerté Part-Dieu Ouest – Autorisation de signature de la convention de participation financière au déficit de la ZAC Part-Dieu Ouest entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et la SPL Lyon Part-Dieu- Lancement de l'opération n° 63008003 – Affectation d'une partie de l'AP 2015-6- programme 00016

Mme CROIZIER rapporte ce projet de délibération.

Les 2 délibérations proposées concernent la ZAC Part Dieu Ouest créée par la Métropole en décembre 2015.

De façon succincte, le programme de cette ZAC accompagne le projet de la SNCF de redimensionner la gare de la Part Dieu, mais la Métropole et la Ville de Lyon souhaitent aussi une requalification totale des espaces publics du quartier et la réalisation de multiples équipements publics.

Le bilan de l'opération d'aménagement ZAC Part-Dieu Ouest est estimé à 466 870 139 € HT, un montant qui fait rêver pour le 6^e.

La 1^{ère} délibération concerne la participation de la ville de Lyon à la ZAC Part Dieu Ouest, à savoir 10 % du déficit de l'opération, soit 11 980859 €.

La 2^{nde} délibération explique pourquoi ces délibérations passent dans le 6^e même si tout le monde semblait l'avoir oublié : la nouvelle offre de programmes d'habitat du périmètre de la ZAC conduit à des besoins supplémentaires de classes primaires, dont une part doit être absorbée par l'école Jean Jaurès. Or, à la surprise générale, Jean Jaurès est dans le 6^e.

Si l'on revient à la 1^{ère} délibération, en fonction du bilan financier prévisionnel, les recettes de l'opération sont assurées principalement par :

- La cession des charges foncières estimées à 160 096 844 € HT ;
- Des participations des constructeurs pour un montant de 62 086 150 € HT ;
- La participation d'équilibre des "collectivités », objet de la délibération pour la Ville de Lyon ;
- La participation affectée à la remise à titre onéreux d'équipements publics en budget d'investissement d'un montant de 124 851 956 € HT.

Cette délibération concerne donc le projet de convention de participation financière relatif à la participation au déficit de l'opération entre la Métropole de Lyon, la SPL Lyon Part-Dieu et la Ville de Lyon.

**Mme SERVIEN, Mme HAZERAN, M. GRACI, Mme V. AZOULAY votent POUR.
M. LAFOND, Mme CROIZIER, M. SIMOND, Mme LEVY, M. AUGOYARD s'abstiennent.
M. BLACHE, M. DUVERNOIS, M. BRUN, Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, Mme DARBON, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme BALAS, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BOUZARD, M. BREAUD, Mmes MOULLIN, ROUX DE BEZIEUX votent CONTRE.**

LE RAPPORT EST REJETE.

Rapport 06.17.371–Lyon 3^e – Zone Aménagement Concerté Part-Dieu Ouest – Approbation du Programme Prévisionnel des Equipements Publics

Mme CROIZIER présente ce rapport.

Dans le prolongement de la délibération précédente, le programme global prévisionnel des constructions du projet urbain Lyon Part Dieu prévoit :

- 105 000 m² de SDP environ de logements, soit environ 1 600 logements,
- 350 000 mètres carrés de SDP environ de tertiaires (bureaux, activités, tertiaire innovant),
- 85 000 mètres carrés de SDP environ de commerces/services/hôtels.

Ce programme de constructions sera accompagné d'aménagements d'espaces publics (11,5 ha) et d'équipements publics.

Elle souligne que le projet urbain dépasse le périmètre de la ZAC puisqu'il intègre le secteur des Halles.

Afin de répondre aux besoins des programmes d'habitat réalisés dans le cadre de la ZAC, des travaux vont être conduits dans les groupes scolaires Léon Jouhaux et Jean Jaurès.

En ce qui concerne le 6^e, il s'agit de la réalisation de travaux dans le groupe scolaire Jean Jaurès permettant d'accueillir 2 classes supplémentaires destinés à répondre aux besoins de la ZAC.

Ces extensions dont le coût est estimé à 6 600 000 € TTC seront financées par l'opération d'aménagement à hauteur de 6 600 000 € TTC par le versement d'une participation de la SPL Lyon Part-Dieu à la Ville de Lyon.

Madame NACHURY fait ses observations directement car lors de la préparation de la séance, ces deux dossiers n'étaient pas inscrits à l'ordre du jour. Elle comprend aisément pourquoi elles le sont maintenant puisqu'elles impactent indirectement le 6^e.

Elle ne veut pas intervenir sur l'opération ZAC Part Dieu Ouest mais bien sur le programme des équipements publics et plus particulièrement sur les écoles.

Elle souhaite faire deux commentaires :

- Quand il est affirmé que le quartier Part dieu doit être un quartier de résidences ou d'habitations, on se doit d'apporter les équipements nécessaires à la vie des familles, et notamment les écoles. Elle estime singulier qu'on ne fasse pas les travaux suffisants dans le périmètre de ce quartier et qu'on soit allé chercher ailleurs les compléments nécessaires notamment sur le 6^e. elle trouve étonnantes les déclarations affichées par rapport au quartier qui nécessiterait le développement d'une vie familiale et qu'on ne puisse répondre aux besoins de la population que l'on veut y attirer ce qui est d'ailleurs légitime;
- D'autre part, sur la méthode. Ces dossiers ont été découverts « au fil de l'eau » en demandant pourquoi on ne faisait pas des travaux suffisants sur l'école Léon Jouhaux. L'idée était sans doute déjà de prendre les places nécessaires « ailleurs ». On peut même se demander si l'on ne doit pas les travaux de Jean Jaurès à la ZAC Part Dieu et non pas parce qu'ils étaient indispensables à une évolution de cette école et aux besoins des élèves du 6^e arrondissement. Il ne s'agit pas d'ériger des frontières entre arrondissements mais de dénoncer certaines méthodes pour arriver à un objectif voulu depuis le départ.

Elle votera donc contre ce rapport, non par hostilité aux équipements de la ZAC Part Dieu mais quand on est en responsabilité, il faut le faire en ayant une réelle connaissance des dossiers et suite à une véritable concertation.

Mme CROIZIER souhaite apporter plusieurs commentaires sur cette proposition :

- dépasser « la frontière » d'un arrondissement n'est pas choquant, sur le principe ;
- En revanche, les travaux de l'école Jean Jaurès, dont une partie concerne donc ces classes, conduisent actuellement 2 des plus importantes associations du 6^e : l'ALSB et l'ASCAL à être « à la porte » sans que cela n'ait l'air de gêner qui que ce soit en dehors de la Mairie du 6^e et cela n'est pas acceptable ;
- les fenêtres de l'école Jean Jaurès donnent sur ...la place de l'Europe.
- A quel autre endroit accepterait-on l'état de la place de l'Europe ? Les toboggans qui s'écroulent en sous-sol ? les commerces qui ferment tous, Alors que l'on voit les montants dépensés juste de l'autre côté du cours Lafayette ! pour rappel, ce sont 466 millions pour la ZAC

Elle souligne que l'on sait trouver le 6^e pour imposer la base vie du SYTRAL ou rajouter 2 classes dans un projet urbain sans se soucier de quoique ce soit.

Mais dès qu'il s'agit d'avoir une volonté politique sur la place de l'Europe, le 6^e reste le 6^e !

Elle ne sait pas si le Maire de Lyon veut réconcilier la droite avec la gauche, le nord avec le sud, mais à Lyon, il y a deux poids deux mesures.

Certes les contraintes juridiques de la place de l'Europe sont connues, mais il lui semble bien que quand on veut, on peut ! Et pour cette place, c'est un vrai problème.

Mme CROIZIER propose, ce moment de mauvaise humeur passé, et pour les raisons mentionnées ci-dessus que le groupe UDI, apparenté s'abstienne sur ce dossier comme sur l'autre.

Mme SERVIEN, Mme HAZERAN, M. GRACI, Mme V. AZOULAY votent POUR.
M. LAFOND, Mme CROIZIER, M. SIMOND, Mme LEVY, M. AUGOYARD s'abstiennent.
M. BLACHE, M. DUVERNOIS, M. BRUN, Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, Mme DARBON, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme BALAS, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BOUZARD, M. BREAUD, Mmes MOULLIN, ROUX DE BEZIEUX votent CONTRE.

LE RAPPORT EST REJETE.

Rapport 06.17.353–Périmètres scolaires

M. DUVERNOIS présente ce projet de délibération.

Il rappelle que le Code de l'Éducation confie au Conseil municipal la détermination des secteurs d'inscription des écoles publiques situées sur le territoire communal afin de répartir les élèves dans les écoles des neuf arrondissements de la Ville de Lyon. Cette dernière définit des périmètres scolaires qui sur certains arrondissements sont révisés.

Tel n'est pas le cas dans le 6^e arrondissement pour l'année scolaire 2017/2018.

Il profite de cette délibération pour trouver illogique la manière dont les projets sont soumis à avis du conseil. En effet, l'un d'entre eux concernant les procédures et critères de dérogations scolaires sera soumis au seul conseil municipal alors que les premiers concernés s'agissant des dérogations sont les arrondissements. Il tenait à le souligner.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.357–Autorisation de signer des conventions cadres et d'occupations temporaires avec diverses associations gestionnaires d'équipement de Petite Enfance

Mme GRAZIANI est rapporteur de ce dossier.

Il s'agit donc de l'autorisation de signature de conventions cadres et de la première tranche de celles-ci pour 2017.

Dans le 6^{ème} arrondissement, trois structures sont concernées : Pierrot et Colombine, la crèche du Parc et Merlin Pimpin.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.358–Acquisition et installation d'aires de fitness de plein air accessibles au grand public dans le cadre de parcours urbains sportifs et patrimoniaux - Autorisation de solliciter des financements auprès du CNDS et de la région , 1, 2 4 5 et 6^e et 7^e arrondissement

M. SIMOND rapporte ce projet de délibération.

La délégation aux sports travaille à la réalisation de parcours sport santé découverte du patrimoine lyonnais pour répondre aux attentes des habitants. La Ville de Lyon souhaite en effet faciliter la pratique sportive en installant des agrès accessibles librement et en permanence aux habitants quelles que soient leurs habitudes et niveau de pratique.

Ces parcours téléchargeables au moyen de smartphones guideront ces derniers sur différents circuits. Cette application a été développée pour la Ville de Lyon par un prestataire et sera téléchargeable gratuitement. Les quatre premiers circuits sont situés sur 6 arrondissements et l'un d'entre eux est sur le 6^e. Les agrès seront installés d'ici fin juin 2017, leur achat étant prévu par un accord-cadre existant. Une enveloppe de 98 500 € a été affectée à cette fin.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.359–Les Lions du Sport – Attribution de subventions aux associations sportives de proximité

M. SIMOND présente ce rapport.

Il rappelle que l'opération « Lions du Sport » a été reconduite pour l'année 2017 afin de récompenser les associations et clubs de quartier, dans chacun des neuf arrondissements, qui se seront faits remarquer par des résultats notoires, une initiative pertinente ou qui auront besoin d'un soutien ponctuel.

Pour le 6^e arrondissement, il a été souhaité l'attribution d'une somme de 2 000 € à l'office des sports. Le budget sera utilisé pour accueillir le parcours du cœur dans le 6^e le 1^{er} avril au vélodrome, une journée où seront mis en avant les bienfaits de l'activité physique pour la santé.

Il tient à remercier Yan CUCHERAT, l'adjoint aux sports de la Ville de Lyon, d'avoir mis exceptionnellement le vélodrome à disposition des associations sportives participantes gratuitement.

Cette aide sera aussi utilisée pour récompenser les sportifs/sportives de l'arrondissement lors d'une belle cérémonie qui aura lieu fin juin et pour la 2^{ème} édition des défis sport qui se tiendront au stade Quinet début Juin.

M. SIMOND ne prend pas part au vote étant président de l'Office des sports.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.360 – Dénomination de la nouvelle médiathèque à Lyon 6^e – médiathèque Clémence LORTET

Mme DARBON est rapporteur de ce projet.

La Mairie du 6^e arrondissement a été sollicitée par la Ville de Lyon afin de trouver le nom d'une personnalité féminine pour la dénomination de la nouvelle bibliothèque du 6^e. Il a semblé intéressant de proposer le nom de Clémence Lortet, que peu de gens connaissent, naturaliste et botaniste lyonnaise, décédée en 1835 afin de lui rendre hommage de donner à la nouvelle bibliothèque du 6^e située 35 rue Bossuet.

Celle-ci a été la co-fondatrice de la Société Linnéenne de Lyon. Elle a enfreint l'interdit fait aux femmes de faire des sciences et elle a participé à la promotion des femmes dans le domaine artistique et scientifique lié à l'expansion de la science botanique. Il semblait donc intéressant de ne pas l'oublier.

Fêtant cette année le 150^{ème} anniversaire de l'arrondissement, Clémence Lortet fait intégralement partie de la promotion du patrimoine du 6^e arrondissement.

La proposition faite par la Mairie du 6^e a été retenue par la Ville de Lyon, il est donc proposé que la nouvelle médiathèque soit dénommée Médiathèque « Clémence Lortet ».

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.362 –Approbation d'une convention de partenariat triennale 2015-2017 entre la Ville de LYON/Musée d'Art Contemporain et le Lycée du Parc pour favoriser les projets et la connaissance des œuvres d'art contemporain pour tous les élève, lycéens ou inscrits en classe préparatoires

Mme DARBON rapporte ce dossier.

Cette délibération concerne un partenariat entre le Musée d'Art Contemporain de Lyon et le Lycée du Parc sur trois années scolaires (2016 à 2019).

Cela permettra d'inciter les élèves à mieux connaître les métiers du musée, et à découvrir et transmettre l'art contemporain. Ceci vise plus particulièrement les élèves en option Histoire des Arts et en classes préparatoires.

Pour le Musée, ce partenariat valorise sa capacité à intéresser et mobiliser des lycéens de manière active, et donne un public nouveau à sa collection. Ce projet se concrétisera par des visites, ateliers, mises en situation, restitution. Le musée assurera un accompagnement avec un médiateur culturel et mettra une ou plusieurs œuvres à disposition afin de les exposer dans l'enceinte du lycée du Parc.

M. BLACHE, Mme NACHURY, Mme DARBON ne prennent pas part au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.363 – Attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association «Jazz à cours et à jardins » pour l'organisation du festival «Jazz à cours et à jardins » du 1^{er} au 4 juin et du 8 au 11 juin 2017

Mme DARBON présente ce rapport.

L'Association « Jazz à cours et à jardins », située dans le 5e organise depuis 2011 le festival « Jazz à cours et à Jardins ». Cette année il se déroulera du 1er au 4 juin et du 8 au 11 juin 2017 dans différents jardins des 1er, 3e, 5e 6e ,7e, 8e et 9e arrondissements.

En 2016, la 5e édition avait rassemblé environ 3 600 personnes et avait accueilli dans la cour du lycée du Parc et dans le jardin de l'association Valentin Haüy.

Cette année, la 6e édition de « Jazz à cours et à jardins » proposera plus d'une trentaine de concerts et pour le 6^e arrondissement ils se tiendront dans les mêmes lieux. L'association avait demandé 10 000 €. Il est proposé une somme de 2 000 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.364 – Approbation de 6 conventions d'occupation gratuite et temporaire du domaine public – Orangerie du parc de la Tête d'or pour l'organisation d'expositions

Mme DARBON est rapporteur du dossier.

En dehors de la période hivernale (du 15 octobre au 15 avril), l'Orangerie du parc de la Tête d'Or est mise à disposition gratuitement du mardi 18 avril au vendredi 13 octobre 2017.

Elle précise que le programme 2017 des 6 expositions est le suivant :

- *Evocations* du 18 avril au 5 mai ;
- *Retour d'émotions* du 1er au 12 juin ;
- *Peinture et Nature* du 15 au 29 juin ;
- *Vengeances, curiosité végétales* du 3 juillet au 17 août ;
- *Transluxphotonpostflash* du 18 août au 10 septembre ;
- *We take a walk* du 11 septembre au 13 octobre.

En conséquence, il est donc proposé de mettre gratuitement à disposition de ces associations la salle en question.

Mme HAZERAN indique que les participants et les visiteurs ont fait remonter à plusieurs reprises que l'Orangerie n'est pas fléchée. Il serait bien de mettre une signalétique car les personnes ne la trouvent pas facilement.

M. SIMOND profite de cette intervention pour dire qu'il en est de même pour le vélodrome.

Mme NACHURY fait remarquer qu'au départ l'Orangerie n'était qu'un bâtiment technique qui n'avait pas la destination actuelle. Sa destination a été modifiée mais initialement, il n'était pas nécessaire qu'elle soit fléchée. Un jalonnement plus global devrait être prévu mais c'est une participation plus générale à l'évolution du Parc qui devrait être faite et elle regrette, comme d'autres, que le Comité d'Orientation du Parc de la Tête d'Or ne soit plus réuni. Cela a permis son adaptation tout en respectant son histoire et le côté nature très civilisée. Cela permettait une concertation entre les élus et les différents services concernés.

M. BLACHE indique que l'application « 6 facile » devrait bientôt permettre une navigation plus facile dans le Parc mais il considère lui aussi qu'il est dommage que le Comité ne se réunisse plus car ce Parc est très prisé et cela mériterait que l'on puisse y déambuler aisément sans s'y perdre.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Départ de Mme CROIZIER à 19h20.

Rapport 06.17.365 – Approbation du projet arrêté du Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise 2017-2030

M. BLACHE souligne que ce sujet très important a été évoqué à la Métropole et qu'il en faut une synthèse.

M. AUGOYARD présente ce rapport.

Il essaiera d'avoir le sens de la synthèse mais pas comme dans certains congrès politiques. Il va tenter d'être clair et de donner une vision globale d'un dossier important pour la ville et plus largement pour l'agglomération comme cela ressort du projet de délibération, lui-même assez synthétique et du projet de PDU qui l'est un peu moins (248 p.) ! Cela peut permettre d'égayer un week-end ou engendrer un stress lorsqu'on doit préparer le conseil d'arrondissement.

Ce dossier porte sur une période de 2016 à 2030 à un moment où l'agglomération va connaître des évolutions qui en feront ou pas un lieu d'attractivité au niveau européen.

On ne peut avoir cette vision sans une autre très importante – il parle sous le contrôle de Mme CROIZIER, adjointe à l'urbanisme – celle du PLU-H.

Il fera court car cela ne concerne pas énormément le 6^e, les axes et projets le concernant étant peu nombreux : axe A4, le C3 déjà abordé le T6 mais c'est surtout la Part Dieu qui est au cœur du projet.

Il souhaite faire une remarque de forme en disant que c'est le Sytral qui a fait le projet de déplacement urbain. Or, on peut se poser la question de sa légitimité en cette matière. Il donne beaucoup de conseils dans le DPU mais le Sytral applique parfaitement le principe selon lequel le prescripteur n'est pas le payeur. Beaucoup de choses sont portées par d'autres institutions, d'autres collectivités, notamment la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon, les communes qui constituent le territoire d'application du PDU. Certaines des indications fournies par le Sytral ne permettant pas d'alimenter les discussions.

Sur la forme aussi, il convient de remarquer que les communes sont appelées à statuer après que la Métropole a déjà eu le débat général sur le sujet la semaine dernière. On a donc l'impression de venir après la course. C'est comme beaucoup de Français qui expliquent comment le match aurait pu être meilleur après qu'il a été joué. Il faut donc donner son avis mais si la Métropole – qui est le plus gros morceau du PDU - s'est déjà exprimée, la contribution du 6^e sera limitée.

Sur le fond, il y a un certain nombre de prescriptions auxquelles on ne peut s'opposer mais on trouve aussi un certain nombre de vieux serpents de mer récurrents :

- Bien qu'il ne soit pas âgé, il a beaucoup entendu parler du contournement de la région lyonnaise, ayant grandi à la Duchère, il y a la promesse de l'A4 qui devait relier la pérolier, la gare de Vaise, la Part-Dieu. Seule la partie Part-Dieu /Vénissieux a été faite, le reste est une ligne de bus : C6- le prochain PDU y répondra peut-être !
- L'autre est le projet de signalétique dont il parle beaucoup avec M. LAUPIES, adjoint à la voirie. A force de le signaler, sa mise en place dans la rue serait intéressante. Le Sytral n'étant pas compétent en la matière, on peut comprendre qu'il en parle beaucoup.
- Un projet plus gênant est celui du métro ALAÏ. La campagne électorale de 2014 était beaucoup concentrée sur les métros, les axes lourds, les grands projets. La liste victorieuse aux élections dans le 6^e – il est bien de le rappeler, avait porté comme un des projets majeurs la construction d'un métro pour préfigurer un grand axe est/ouest qui manque énormément lequel pouvait à terme rejoindre l'ouest avec Eurexpo ou l'aéroport Lyon Saint Exupéry.

Les campagnes électorales étant ce qu'elles sont (on le voit tous jours), il a fallu défendre un autre projet dont on sait qu'il n'est pas très viable, c'est celui d'un métro à ALAÏ. M. AUGOYARD n'est pas certain qu'il faille qu'il figure sur le haut des priorités de l'agglomération. Il est dommage de ne pas avoir étudié avec plus d'attention un projet accepté par une large majorité des électeurs du 6^e au 1^{er} tour.

- Le focus mis sur les modes actifs (jusqu'à récemment « modes doux ») par le Sytral. Il semble savoureux d'entendre de dernier dire qu'il veut ces modes. Il faudrait déjà qu'il travaille sur lui-même en acceptant le partage des voies de bus avec les cyclistes. Ce n'est pas toujours le cas et le boulevard des Belges en est un bon exemple.
- Concernant la gouvernance, il n'y a rien ou presque sur la manière dont on va améliorer concrètement les actions, mener les grands projets en concertant avec les élus locaux. Un exemple très difficile à vivre pour l'arrondissement a été le C3, un projet imposé : aucune concertation avec les habitants, les commerçants, les élus. Tous ceux qui empruntent le cours Lafayette peuvent voir le désastre qu'est cet axe et la chance perdue pour revitaliser ce cours et en faire un point de ralliement entre la Part-Dieu et la Presqu'île.
- Il faut que le Sytral fasse attention au phénomène de mode. Le mode funeste tel que « le tout voiture » comme à Perrache ne doit pas tomber dans le « tout bo-bo, tout écolo ». La voiture aujourd'hui polluée, ce ne sera peut-être pas le cas dans 10 ou 15 ans. Il ne faut pas imaginer aujourd'hui des infrastructures qui nous empêcheraient le développement d'une ville propre avec d'autres modes de déplacement dans quelques années. Il faut éviter de commettre les mêmes erreurs.

Ce dossier est quand même un catalogue à la Prévert des bonnes intentions : améliorer l'accessibilité des carrefours, les transports en commun, que « tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil » quelle que soit la manière de se déplacer. Cela ressemble quasiment à des projets électoraux sans goût et sans saveur. On pourrait sans doute s'en passer pour un document aussi important.

Il y a un décalage entre la réalité et le discours sur un projet « génialissime », entre les ambitions que devrait avoir ce type de document pour une agglomération comme Lyon. Elles doivent être plus fortes si on veut rester la seconde métropole de notre pays laquelle doit compter en Europe. Quand on voit la chance ratée qu'est ce PDU mais qu'on ne peut être contre certains principes, M. AUGOYARD propose de s'abstenir sur ce dossier et de laisser le Sytral dans sa grande démocratie et sa grande concertation faire ce qu'il a à faire à la fin de l'année.

M. BLACHE le remercie pour cette brillante synthèse concernant les déplacements urbains. C'est un sujet majeur pour les 20 à 30 ans qui viennent.

Il en profite pour l'informer que depuis la démission de Mme MICHAUX, il est devenu le plus jeune conseiller du conseil comme il a été question de son âge en cours d'intervention. M. BLACHE dit que cela se sent par la rapidité d'esprit, la qualité des propos.

Mme NACHURY souhaite qu'il soit noté au procès-verbal que la majorité du conseil d'arrondissement s'abstient sur le PDU

***Mme SERVIEN, Mme HAZERAN, M. GRACI, Mme V. AZOULAY votent pour.
Les Groupes M. HAVARD, Génération Lyon 6^e s'abstiennent.
LE RAPPORT EST ADOPTE.***

- Questions écrites du Conseil du 6^e Arrondissement au Conseil Municipal

M. BLACHE rappelle qu'il y a un tour de rôle chaque année où le conseil d'arrondissement pose trois questions écrites au conseil municipal. C'est au 6^e arrondissement de le faire pour le prochain conseil municipal du 27 mars. Les trois questions suivantes y seront posées.

06.17.367– 1^{ère} question écrite au Conseil Municipal du 27 mars 2017 - Stationnement des professionnels de santé

Mme NACHURY présente celle-ci.

La Ville de Lyon a modifié en janvier dernier les conditions de stationnement des professionnels de santé, les soumettant à l'utilisation du système Paybyphone.

Les élus du 6^e arrondissement sont depuis interpellés par des médecins, des infirmières libérales mais aussi par le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

Cet instrument est mal adapté à l'exercice de leur profession. L'obligation de validation sur smartphone de chaque arrivée et départ de stationnement représente une perte de temps considérable pour ceux d'entre eux qui ont à effectuer des dizaines de visites par jour.

De plus, le système ne prend pas en considération la situation de ceux qui, intervenant dans un secteur déterminé, laissent leur véhicule en stationnement au-delà de la limite de gratuité.

Enfin, les SSIAD, souvent associatifs, n'ont pas les moyens de prendre en charge des forfaits téléphoniques illimités permettant d'accéder à Paybyphone.

Que peut faire la Ville de Lyon pour pallier ces difficultés ?

Mme NACHURY indique qu'il est souhaitable que ces difficultés soient prises en compte. En effet, le temps passé auprès des patients est variable. Si les infirmières ont trop de mal en raison du stationnement, elles vont limiter le périmètre de leurs interventions pour y aller à pied. Cela aura pour effet d'accroître les difficultés à trouver des infirmières pour les soins à domicile. Pour l'ensemble de ces personnels, cela supposerait qu'elles soient équipées de iPhones. Or, tel n'est pas le cas. Ce sont souvent des gestions associatives avec des budgets contraints. C'est, de toute façon, une perte de temps pour l'ensemble de ces personnels. Il faut donc prendre les mesures qui s'imposent.

Elle rappelle que les grandes orientations données en matière de santé mettent en avant l'ambulatoire et le maintien à domicile. Si on ne sait pas organiser les services qui le permettent, on est en contradiction avec les objectifs fixés.

M. BLACHE rappelle que la totalité de l'arrondissement va être payant. C'est un avantage pour les résidents qui peuvent bénéficier d'un forfait. Il faut, cependant, prendre en compte la spécificité de ces professions et notamment souligner que les infirmières perçoivent 7 € pour un déplacement.

**Mme SERVIEN, Mme HAZERAN, M. GRACI, Mme V. AZOULAY s'abstiennent.
Les Groupes M. HAVARD, Génération Lyon 6^e votent pour.
LE RAPPORT EST ADOPTE À LA MAJORITÉ.**

06.17.368 –2^{ème} question écrite au Conseil Municipal du 27 mars 2017 - Recentralisation

M. BLACHE indique celle-ci.

A Lyon, comme à Paris et Marseille, nous vivons sous le régime de la loi PLM depuis 1982 : loi à l'époque taillée sur mesure par le ministre de l'Intérieur Gaston Defferre pour s'assurer une élection certaine à Marseille bien qu'étant minoritaire en voix...

L'objectif officiellement affiché à l'époque était de « décentraliser » une partie des pouvoirs et de donner un peu plus d'autonomie aux maires d'arrondissements en leur confiant notamment la gestion de certains équipements publics de proximité et un budget.

Paris, Lyon et Marseille ont chacune adapté cette loi PLM à leur sauce, il en ressort que les arrondissements de Lyon ont une autonomie moindre que leur équivalent de Paris et Marseille et ce, depuis toujours.

En 2017, l'organisation territoriale a bien évolué et les financements dédiés aux arrondissements plutôt diminués, mais la demande de proximité des habitants, elle, est en forte augmentation car nous avons inscrit dans le temps la mairie d'arrondissement comme un guichet unique d'entrée.

La mobilité des habitants et leur mode de vie nous oblige encore plus aujourd'hui qu'hier à être réactif.

Ainsi, avec près de 52 000 habitants, la mairie du 6^e accueille, près de... 51 000 visiteurs par an pour par exemple délivrer :

- > Près de 10 000 passeports /CNI par an,
- > Près de 10 000 Tickets résidents
- > Déjà plus de 6000 demandes d'actes depuis le début de l'année...

La « commune de Lyon 6^e », ce sont aussi 360 associations à gérer dont plus de 5 000 licenciés dans des clubs de sports (avec des installations vieillissantes voire inexistantes), ce sont 7 500 entreprises avec lesquelles nous sommes en lien, 1 600 commerces, près de 250 terrasses de bars-restaurants...

Enfin bref, tout cela fonctionne avec peu d'autonomie, peu de budget mais beaucoup de bonne volonté et d'huile de coude de la part des élus, des fonctionnaires, des acteurs économiques et de nombreux bénévoles.

Nous constatons aujourd'hui des signes de la part de la ville de Lyon de re-centraliser certaines fonctions.

- > Installation d'une seule comptabilité à l'hôtel de Ville, donc une perte de réactivité et une complication du circuit comptable,

- > Un accueil téléphonique avec numéro unique pour l'ensemble de la ville,
- > Des places privées dans les Crèches uniquement affectées par l'hôtel de ville,
- > Un suivi des dossiers de demandes de logements sociaux retiré à certains arrondissements, dont le nôtre...
- > Une gestion des locaux et salles encore trop centralisée et loin de répondre correctement à la demande et aux besoins des habitants,
- > Une centralisation des activités et des fichiers seniors via la carte senior, pour quelle offre supplémentaire ?
- > Une recentralisation du courrier de l'ensemble des arrondissements vers l'hôtel de ville, donc une perte de réactivité.

Je ne suis jamais contre la recherche d'une meilleure performance dans tous les domaines. J'adhère pleinement à l'idée d'effectuer des économies d'échelle et d'ailleurs je discute systématiquement avec vos élus en charge de délégations qui m'interrogent sur des modalités nouvelles pour gagner en performance.

Mais, attention d'ajouter aux critères économiques aussi une variable « services rendus » à la population. Dans une période trouble sur la lisibilité de la politique nationale qui inquiète nos concitoyens, attention de ne pas perdre le lien de l'hyper-proximité que nous arrivons encore à maintenir dans nos arrondissements, en réglant des problèmes du quotidien, garant d'un vivre ensemble de qualité mais aussi de la perception d'une ville attentive à la vie de ses habitants.

C'est pourquoi, je vous adresse aujourd'hui cette question qui concerne, certes le 6^e arrondissement, mais en réalité l'ensemble des autres arrondissements de Lyon :

« A l'heure de la métropolisation qui éloigne incontestablement les grands services transversaux de la population, comment envisagez-vous l'évolution des pouvoirs et des services des arrondissements de notre ville ? En clair, vous qui êtes également sénateur, Maire de Lyon et président de la métropole, souhaitez-vous revisiter la loi PLM ou êtes-vous en train de préparer la suppression des arrondissements ? »

Mme SERVIEN, Mme HAZERAN, M. GRACI, Mme V. AZOULAY s'abstiennent.
Les Groupes M. HAVARD, Génération Lyon 6^e votent pour.
LE RAPPORT EST ADOPTE À LA MAJORITÉ.

06.17.369 – 3^{ème} question écrite au Conseil Municipal du 27 mars 2017 -Devenir de la place de l'Europe

M. BLACHE en donne lecture.

Partout, autour de la place de l'Europe, la ville se modifie et aménage la rue Garibaldi, le cours Lafayette avec la création du site propre de la ligne C3, les aménagements de la Part Dieu, le réaménagement de l'environnement des Halles Paul Bocuse...

La place de l'Europe, aujourd'hui se meurt : tous les commerces partent les uns après les autres, le parking est en mauvais état et est de toute façon occupé par la base de vie du C3 pour 3 ans, la fontaine est toujours en panne, par conséquent, nous avons eu à faire à plusieurs séquences de hausse d'insécurité.

Les habitants du secteur nous font savoir leur ras le bol d'être les oubliés du secteur.

Monsieur le Maire, que proposez-vous pour faire enfin revivre cette place ?

Mme SERVIEN, Mme HAZERAN, M. GRACI, Mme V. AZOULAY s'abstiennent.
Les Groupes M. HAVARD, Génération Lyon 6^e votent pour.
LE RAPPORT EST ADOPTE À LA MAJORITÉ.

* *

Questions diverses.

M. DAVID demande si on a des nouvelles sur le réaménagement des serres. Cela fait déjà longtemps qu'on en parle. Il interroge Monsieur le Maire pour savoir s'il a des informations. Il sait que cela représente beaucoup d'argent. Toutefois, cela va finir par être dangereux.

Mme HAZERAN fait remarquer que les petites serres tiennent. Elle va fréquemment au Parc et y voit des personnes tous les jours.

M. BLACHE souligne la beauté du Parc et il est dommage de laisser les choses en l'état.

Mme HAZERAN aimerait revenir sur le sujet de la Place de l'Europe. Il faut différencier le parking de la place. Elle demande si la fontaine sera remise en fonction.

Il faudrait faire en sorte que l'on puisse mettre une activité, faire un marché bio, revoir les choses.

Il faut inciter à ce qu'il y est de la propreté tout autour.

M. BLACHE indique que le sous-sol est un «gruyère ». Il faut repenser cette place. Une réunion avec Mme Fouzia BOUZERBA et la DECA est programmée. Il pense qu'une réflexion doit être menée avec l'agence d'urbanisme. Il peut y avoir une exposition de différents produits même si ce n'est pas une base régulière.

Il y a des signaux de délinquance et il faut apaiser le lieu. Le traitement ne peut être que global.

Mme NACHURY rappelle qu'un projet était prévu avec des bâtiments qui fermaient la place mais il n'a pas abouti. Il faut maintenant une étude approfondie avec l'agence d'urbanisme. C'est un exercice intéressant qui nécessite une réflexion sur les différentes activités et usages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le 15 mai 2017 à 18h30.